



RÉGIE DU
SDDEA

**Captages de la Régie du SDDEA
COPE de Saint-Lyé / Payns
Au lieu-dit « Les Petites Communes »**

DOSSIER TECHNIQUE

PIECE 4

**FICHES DESCRIPTIVES DE LA ZONE
NATURELLE D'INTERET ECOLOGIQUE
FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE**



Direction Régionale de l'Environnement
CHAMPAGNE-ARDENNE



INVENTAIRE DU PATRIMOINE NATUREL DE LA REGION CHAMPAGNE-ARDENNE

Vallée de la Seine de la Chapelle-Saint-Luc à Romilly-sur-Seine

L'inventaire du Patrimoine naturel dénommé inventaire des Zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique (Znieff) a notamment pour but de vous aider à connaître et à mieux gérer les richesses naturelles de votre commune. Cet inventaire national, initié en 1982 par le Ministère chargé de l'Environnement, a été financé en Champagne-Ardenne par l'Etat et le Conseil Régional. Il a été actualisé et complété entre 1997 et 2003.

La nature constitue une richesse qui contribue à la qualité de notre vie quotidienne ; elle peut constituer un atout pour le développement économique de notre région. Les zones naturelles inventoriées dans les Znieff sont comparables aux monuments et aux oeuvres d'art. Comme tout patrimoine, elles doivent être protégées et entretenues pour être transmises intactes ou restaurées aux générations futures.

Une Znieff est une zone de superficie variable dont la valeur biologique élevée est due à la présence d'espèces animales et végétales rares et (ou) à l'existence de groupements végétaux remarquables. Elle peut présenter également un intérêt particulier d'un point de vue paysager, géologique ou hydrologique par exemple.

Votre commune est concernée par une ou plusieurs des 814 Znieff de la région Champagne-Ardenne. Nous vous présentons ici celle dite de la **vallée de la Seine de la Chapelle-Saint-Luc à Romilly-sur-Seine**.

Une zone naturelle est souvent un milieu fragile et menacé. Compte-tenu de l'intérêt que présente le Patrimoine Naturel pour chacun d'entre nous, nous vous remercions des actions qu'il vous sera possible d'initier en vue de sensibiliser à cet important problème le plus large auditoire.

Communes de Barberey-Saint-Sulpice, la Chapelle-Saint-Luc, Châtres, Chauchigny, Droupt-Saint-Basle, Droupt-Sainte-Marie, Maizières-la-Grande-Paroisse, Mergey, Méry-sur-Seine, Mesgrigny, Payns, Rilly-Sainte-Syre, Romilly-sur-Seine, Saint-Benoit-sur-Seine, Saint-Lye, Sainte-Maure, Saint-Mesmin, Saint-Oulph, Savières, Vallant-Saint-Georges et Villacerf

Département de l'Aube

Communes de Clesles et de Saint-Just-Sauvage

Département de la Marne

Vallée de la Seine de la Chapelle-Saint-Luc à Romilly-sur-Seine

Znieff n° 210009943

Une végétation de grande vallée typique et bien conservée

La vallée du cours inférieur de la Seine depuis la Chapelle-Saint-Luc jusqu'à Romilly-sur-Seine constitue une Znieff de type II de plus de 7 200 hectares, possédant des milieux alluviaux encore riches en faune et en flore. Elle comprend 5 Znieff de type I qui regroupent les milieux les plus remarquables et les mieux conservés de cette partie de la vallée. Ce site présente en effet une mosaïque de groupements végétaux très intéressants : bois alluviaux inondables, bois marécageux, prairies inondables, roselières et autres végétations de hautes herbes, groupements aquatiques de la rivière, des bras morts et des plans d'eau. Les cultures, les peupleraies et dans une moindre mesure les prairies pâturées ou fauchées plus intensives sont également très représentées sur le territoire de la Znieff.

Les prairies de fauche inondables (en partie pâturées ici) sont partout en régression suite aux recalibrages, aux drainages et à l'extension des champs de maïs et des peupleraies. Elles peuvent être considérées comme semi-primitives dans le sens où leur flore, riche et variée, contient de nombreuses espèces rares comme par exemple la violette élevée et la gratioline officinale (protégées en France, très rare et en régression spectaculaire), l'inule des fleuves, le pâturin des marais, l'ail anguleux et l'œnanthe moyenne (tous les quatre protégés au niveau régional).

La **violette élevée** est l'une des plus belles des violettes indigènes. Spécifique des prairies inondables des terrains calcaires, elle est en voie de disparition sur l'ensemble du territoire français. La vallée de la Seine en possède encore quelques stations, de fait très précieuses.



Au niveau des méandres de la Seine, des dépressions de la vallée et des vallons latéraux se rencontrent différents groupements marécageux. Ils abritent plusieurs plantes rares, notamment la renoncule grande douve (protégée en France) abondante, la gesse des marais et la germandrée des marais (protégées au niveau régional), l'euphorbe des marais, le chardon faux-acanthe...

La **gesse des marais** est une magnifique Papilionacée à fleurs violacées. Cette liane très fine s'accroche aux touradons et aux feuilles de roseaux. Protégée en Champagne-Ardenne, elle ne s'y rencontre que dans la Marne et dans l'Aube où elle est très rare et en voie de disparition.



La végétation aquatique des noues et des mares (et dans une moindre mesure des étangs et gravières) est typique avec plusieurs espèces rares inscrites sur la liste rouge des végétaux menacés de Champagne-Ardenne, dont une curieuse plante carnivore flottante, l'utriculaire vulgaire.

L'**utriculaire vulgaire** est une plante carnivore flottante aux feuilles extrêmement fines et découpées. Par ses grandes fleurs jaune vif, elle se rapproche des mufliers. Ses feuilles sont munies de petites vésicules qui lui servent à capturer les animaux planctoniques dont elle se nourrit. On comprend alors mieux l'origine de son nom signifiant en latin « petite outre ». Cette plante rare dans la région se localise surtout en bordure des étangs, des noues et des mares.



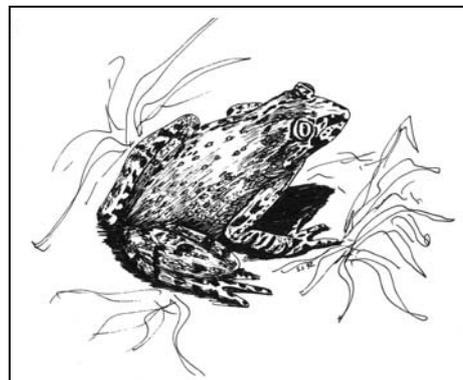
Les forêts sont encore assez bien représentées, mais régressent de plus en plus au profit des peupleraies monospécifiques. En général, les arbres rencontrés sont le frêne, le chêne pédonculé, le tilleul à petites feuilles, l'orme champêtre, l'érable sycomore, l'érable plane, le bouleau verruqueux, l'aulne, les peupliers et le rare frêne à feuilles étroites.

Une faune remarquable

De grosses sources latérales alimentées par la nappe phréatique de la craie sont à l'origine d'inondations hivernales parfois très tardives, créant de vastes "mares" et "étangs" temporaires jusqu'à la fin du printemps abritant plusieurs petits crustacés rarissimes au niveau national et même international !

Les batraciens sont également bien représentés avec notamment le triton crêté et le pélodyte ponctué, très rare en Champagne-Ardenne (présent çà et là dans la vallée et particulièrement abondant au niveau de la source de l'Armanche). Totalement protégés sur le territoire français, ils figurent également dans le livre rouge de la faune menacée en France (catégorie vulnérable).

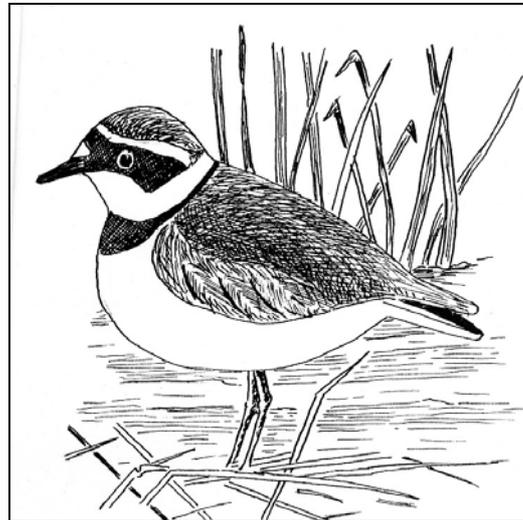
Le **pélodyte ponctué** se rencontre dans toute l'Europe occidentale. Très agile et de mœurs nocturnes, il est plutôt terrestre en dehors de la saison de reproduction, mais vit en général dans des milieux humides ou proches de l'eau. En régression sur l'ensemble du territoire, il est protégé en France.



Les oiseaux sont variés et bien caractéristiques de ce type de milieu ; la vallée est fréquentée par des oiseaux aquatiques tels que le petit gravelot (nicheur rare inscrit dans la liste rouge des oiseaux menacés de Champagne-Ardenne), la poule d'eau, le canard colvert, le râle aquatique et le martin pêcheur (qui s'y reproduisent), par le chevalier guignette, le héron, l'hirondelle des rivages (certainement nicheuse), le gobemouche gris, la pie-grièche grise, etc.

Le **petit gravelot** est un échassier, plutôt petit (14-15 cm de long) et mince. Il se reconnaît aux dessins noirs et blancs qui ornent sa petite tête ronde. Il se distingue du grand gravelot par un cercle doré très visible autour de son oeil, son bec sombre et ses pattes brunâtres. Son vol est bas et rapide. Ce migrateur est présent d'avril (mi mars pour les oiseaux les plus précoces) à septembre (jusqu'à fin octobre pour les plus tardifs). Ce nicheur rare est inscrit sur la liste rouge des oiseaux menacés de Champagne-Ardenne.

(dessin de Jean-Marie MICHELAT)



Les oiseaux des milieux forestiers, buissonnants ou bocager sont aussi représentés : on y observe le pic épeiche, le pic épeichette, le pic vert, le loriot, le geai des chênes, le pinson des arbres, la sittelle torchepot (petit grimpeur très actif qui a la particularité de pouvoir descendre le long des troncs d'arbres la tête en bas), le pigeon ramier, la tourterelle des bois, la grive musicienne...

La **pie-grièche écorcheur** est répandue dans une grande partie de l'Europe, mais disparaît peu à peu en même temps que son biotope bocager. Elle niche dans les buissons, haies, broussailles et fourrés bordant de vastes espaces découverts comme les prairies.



Une protection et une gestion possibles

L'existence d'une Znieff ne signifie pas qu'une zone doive être protégée réglementairement : cependant il vous appartient de veiller à ce que vos documents d'aménagement assurent sa pérennité ; il conviendrait à ce titre que la zone soit inscrite en zone Np (zone naturelle patrimoniale) au plan local d'urbanisme (PLU).

La présence d'espèces protégées par la loi pourrait éventuellement permettre la prise d'un arrêté préfectoral de protection de biotope sur les secteurs concernés de cette vaste Znieff.

Pour maintenir l'intérêt écologique et biologique du site, il serait bon de limiter certaines pratiques qui sont de nature à remettre en cause ce même intérêt, ici en l'occurrence le drainage, le labourage des prairies, l'extension du maïs, le mitage par de nouvelles gravières, l'extension de la populiculture. Par contre le maintien de la fauche traditionnelle dans les derniers secteurs typiques est bien sûr à conseiller.

Un intérêt pour la commune

Le maintien en état d'une telle zone présente pour votre commune un intérêt biologique majeur avec la conservation d'un patrimoine biologique et scientifique irremplaçable. Elle présente un intérêt cynégétique et piscicole de premier ordre. Seule zone "verte" dans un secteur totalement dévolu à l'agriculture, ce type de paysage équilibré et harmonieux, peut séduire les vacanciers amoureux des beaux sites.

Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique



Région : CHAMPAGNE-ARDENNE

VALLEE DE LA SEINE DE LA CHAPELLE-SAINT-LUC A ROMILLY-SUR-SEINE

Direction Régionale de l'Environnement
CHAMPAGNE-ARDENNE

N° rég. : 03750000

N° SPN : 210009943

Type de zone : 2

Année de description : 1987

Superficie : 7 219,00 (ha)

Type de procédure : Correction complémentaire

Année de mise à jour : 2000

Altitude : 70 - 80 (m)

DIFFUSION PUBLIQUE - ZNIEFF évaluée par le SPN-MNHN le 16/06/2005

Rédacteurs : MORGAN, G.R.E.F.F.E

Liste de communes :

10089	CHATRES
10090	CHAUCHIGNY
10131	DROUPT-SAINT-BASLE
10132	DROUPT-SAINTE-MARIE
10030	BARBEREY-SAINT-SULPICE
10081	CHAPELLE-SAINT-LUC
10220	MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE
10230	MERGEY
10233	MERY-SUR-SEINE
10234	MESGRIGNY
10282	PAYNS
10320	RILLY-SAINTE-SYRE
10323	ROMILLY-SUR-SEINE
10336	SAINT-BENOIT-SUR-SEINE
10349	SAINT-LYE
10352	SAINTE-MAURE
10353	SAINT-MESMIN
10356	SAINT-OULPH
10368	SAVIERES
10392	VALLANT-SAINT-GEORGES
10409	VILLACERF
51155	CLESLES
51492	SAINT-JUST-SAUVAGE

Typologie des milieux :

a) Milieux déterminants :

444	10	Ripisylves des grands fleuves (chênes, ormes et frênes)
372	6	Prairies humides eutrophes
532	4	Formations à grandes laïches (magnocariçaies)
531	2	Roselières
223	0	Formations amphibies des rives exondées, des lacs, étangs et mares

b) Autres milieux :

241	2	Cours des rivières
3731	0	Prairies à molinie sur calcaire et argile
3432	0	Pelouses calcicoles sub-atlantiques méso-xéroclines
449	2	Bois marécageux à aulne, saule et piment royal
443	1	Aulnaies-frênaies médio-européennes
41H	5	Autres bois decidus
371	4	Groupements à reine des prés et communautés associées

N° rég. : 03750000 / N° SPN : 210009943

377	1	Franges humides méso-nitrophiles à hautes herbes
533	0	Cladiaies
381	5	Pâturages mésophiles
441	0	Formations riveraines de saules
842	0	Haies
244	0	Végétation submergée des rivières
224	0	Végétation aquatique flottante ou submergée
8925	3	Gravières en eau
83321	35	Peupleraies plantées
82	20	Cultures

c) Périphérie :

81	Prairies fortement amendées ou ensemencées
82	Cultures
861	Villes
862	Villages
863	Sites industriels actifs
8921	Canaux navigables

Commentaires :

Compléments descriptifs :

a) Géomorphologie :

54	Vallée
24	Lit majeur
23	Rivière, fleuve
26	Méandre, courbe
27	Bras mort

Commentaires :

b) Activités humaines :

01	Agriculture
02	Sylviculture
03	Elevage
04	Pêche
05	Chasse
08	Habitat dispersé
07	Tourisme et loisirs
06	Navigation
12	Circulation routière ou autoroutière
13	Circulation ferroviaire

Commentaires :

c) Statuts de propriété :

01	Propriété privée (personne physique)
00	Indéterminé
63	Domaine public fluvial

Commentaires :

d) Mesures de protection :

01	Aucune protection
90	Autre protection (préciser : par ex. zones de silence...)

Commentaires : Gestion conservatoire sur 6 hectares au niveau du gué de Vailly (Romilly-sur-Seine).

e) Autres inventaires :

Directive habitats

Directive Oiseaux

Facteurs influençant l'évolution de la zone :

- 310 Comblement, assèchement, drainage, poldérisation des zones humides
- 410 Mises en culture, travaux du sol
- 530 Plantations, semis et travaux connexes
- 915 Fermeture du milieu
- 440 Traitements de fertilisation et pesticides
- 320 Mise en eau, submersion, création de plan d'eau
- 350 Entretien des rivières, canaux, fossés, plans d'eau
- 540 Entretien liés à la sylviculture, nettoyages, épandages
- 620 Chasse
- 630 Pêche
- 450 Pâturage
- 463 Fauchage, fenaison
- 430 Jachères, abandon provisoire

Commentaires :

Critères d'intérêt**a) Patrimoniaux :**

- 10 Ecologique
- 36 Phanérogames
- 21 Invertébrés (sauf insectes)
- 22 Insectes
- 26 Oiseaux
- 24 Amphibiens
- 35 Ptéridophytes

b) Fonctionnels :

- 60 Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales
- 64 Zone particulière liée à la reproduction
- 63 Zone particulière d'alimentation
- 61 Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges
- 62 Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs
- 41 Expansion naturelle des crues
- 43 Soutien naturel d'étiage
- 44 Auto-épuration des eaux

c) Complémentaires :

- 81 Paysager
- 90 Pédagogique ou autre (préciser).
- 88 Scientifique

Bilan des connaissances concernant les espèces :

	Mamm.	Oiseaux	Reptiles	Amphib	Poissons	Insectes	Autr. Inv.	Phanéro.	Ptéridop.	Bryophy.	Lichens	Champ.	Algues
Prospection	2	1	0	2	0	1	2	3	3	0	0	0	0
Nb. Espèces citées	17	52	1	7	0	39	34	295	4	1	0	0	0
Nb. Espèces protégées	6	42	1	5				9	1				
Nb. sp. rares ou menacées	1	3		2		2	4	24	1				
Nb. Espèces endémiques							1						
Nb. sp. à aire disjointe								2					
Nb. sp. en limite d'aire								1					

Une des richesses de la ZNIEFF est due à la présence de petits crustacés rarissimes liés aux mares temporaires de la vallée mais surtout des vallons latéraux. L'inventaire (effectué par N. Rabet et J. F. Cart) a permis de recenser notamment : *Chirocephalus spinicaudatus*, endémique du Bassin Parisien, considéré comme éteint et redécouvert ici en 1999 (source de la "Croix Gironde"), *Diatomus rostris* avec trois localisations en France en 1999, *Lynceus brachyurus* présent dans seulement deux stations en France et *Hemidiaptomus amblyodon* avec huit localisations en France en 1999, dont cinq nouvelles dans la vallée de la Seine. Un inventaire a également été effectué sur les mollusques (bivalves d'eau douce et gastéropodes) avec près d'une trentaine d'espèces inventoriées dont certaines peu communes.

La présence des mares et des milieux humides favorisent les libellules et les demoiselles avec deux espèces inscrites sur la liste rouge régionale des Odonates, la grande aeshne et le sympétrum méridional, accompagnés d'espèces plus courantes (agrion élégant, agrion jouvencelle, libellule écarlate, sympétrum rouge sang, etc.). Les Orthoptères sont également bien représentés dans les prairies : on y rencontre ainsi le conocéphale bigaré, la decticelle bariolée, la decticelle cendrée, le criquet des clairières, le criquet des pâtures, la grande sauterelle verte, etc. Les papillons les plus couramment rencontrés sont le paon-du-jour, le petit Mars changeant, le machaon, le vulcain, le procris, le tircis, l'échiquier...

Les batraciens sont également bien représentés avec deux espèces de la liste rouge régionale, le pélodyte ponctué, très rare en Champagne-Ardenne (présent çà et là dans la vallée et particulièrement abondant au niveau de la source de l'Armanche) et le triton crêté (inscrits aux annexes II de la convention de Berne, aux annexes II et IV de la directive Habitats). Totalement protégés sur le territoire français, ils figurent également dans le livre rouge de la faune menacée en France (catégorie vulnérable).

Les oiseaux, encore peu étudiés, sont variés et bien caractéristiques de ce type de milieu ; la vallée est fréquentée par des oiseaux aquatiques tels que le petit gravelot (nicheur rare inscrit dans la liste rouge régionale des oiseaux), la poule d'eau, le canard colvert et le martin pêcheur (qui s'y reproduisent), par le chevalier guignette, le râle aquatique, le héron, l'hirondelle des rivages (certainement nicheuse), le gobemouche gris, la pie-grièche grise (liste rouge) ainsi que par des oiseaux des milieux forestiers ou buissonnants (pic épeiche, pic épeichette, loriot des chênes, bouvreuil pivoine, sittelle torchepot, pigeon ramier, etc.). Une étude plus approfondie permettrait des découvertes intéressantes.

La ZNIEFF, seule zone "verte" dans un secteur totalement dévolu à l'agriculture, est encore en assez bon état : elle est néanmoins de plus en plus dégradée par la mise en culture des prairies, par les plantations de peupliers et très menacée par la recolonisation forestière des marais et des prés abandonnés.

Liens avec d'autres ZNIEFF

:

210009859 MARAIS DE LA RIVE GAUCHE DE LA VALLÉE DE LA SEINE À CHATRES ET
210009860 MESGRIGNY
210000994 PRAIRIES ET BOIS A CLESLES ET SAINT-JUST-SAUVAGE
210009866 LES PRES ET BOIS ALLUVIAUX DE RHEGES-BESSY
210000617 MARAIS BOISE DE LA FERME SEBASTOPOL A SAUVAGE
210001115 MILIEUX NATURELS ET SECONDAIRES DE LA VALLEE DE LA SEINE (BASSEE
210000988 AUBOISE)
210020023 BOIS ALLUVIAUX, PRAIRIES ET MARAIS DU GRAND HAUT A MAIZIERES
BASSE VALLEE DE L'AUBE DE MAGNICOURT A SARON-SUR-AUBE
MARAIS LATERAUX DE LA RIVE DROITE DE LA VALLEE DE LA SEINE A
DROUPT-SAINTE-MARIE ET SAINT-OULPH

Sources / Informateurs

CART J.F., LANFANT P., PARISOT C. & RABET N. - 1999
COPPA Gennaro - 1999
DIDIER Bernard - 1999
EQUIPE SCIENTIFIQUE REGIONALE (1983 - 1987)
LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX, délégation de Champagne-Ardenne - 1999
RAEVEL Pascal - 1999
THEVENIN Stéphane - 1999

Sources / Bibliographies

DIDIER B. & ROYER J.M. - "Etude phytoécologique des prairies de fauche inondables de la vallée de l'Aube, de la Seine et de la Marne (Champagne crayeuse)". Colloques phytosociologiques, 16 : 195-209 (1989)

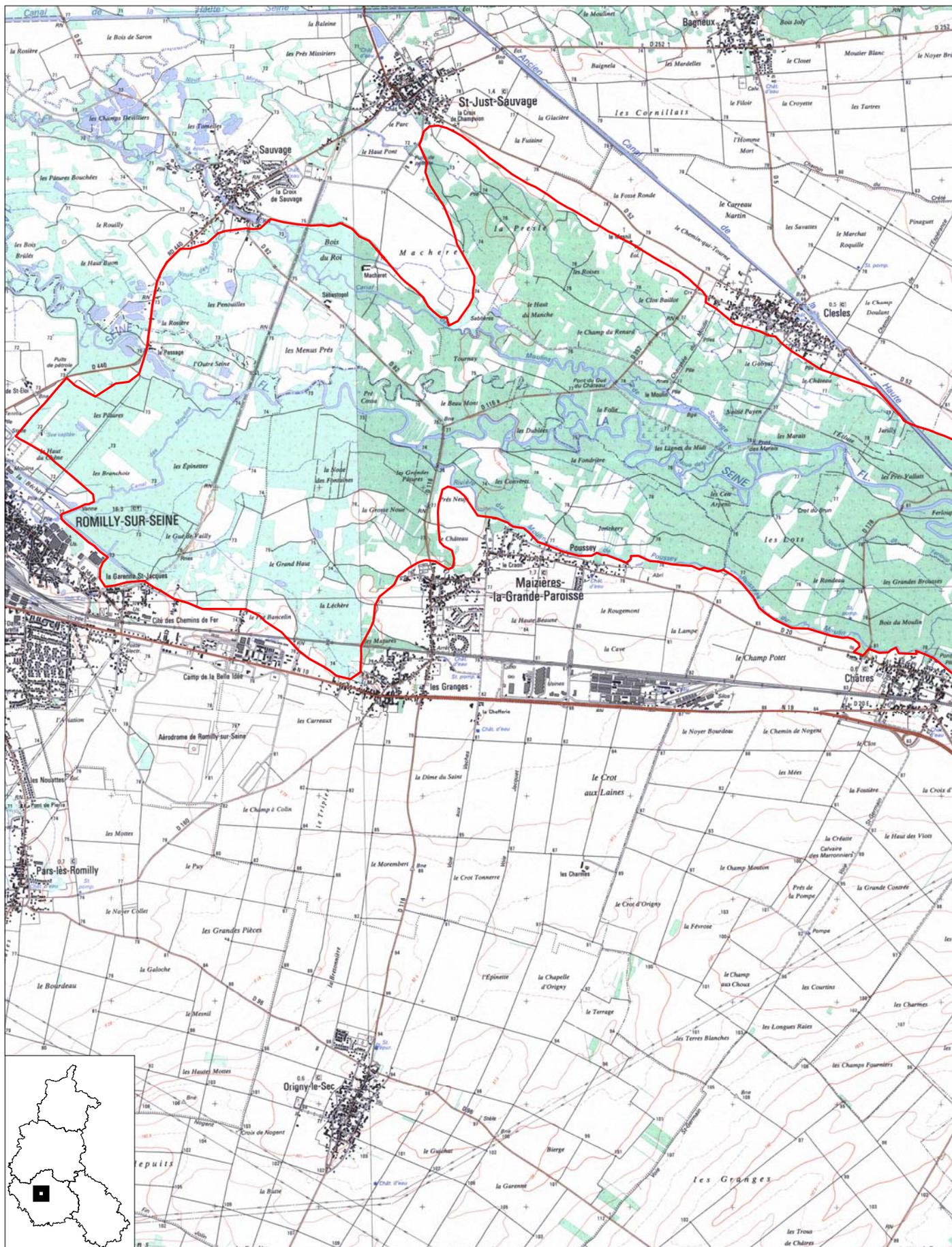
DIDIER B. - "Etude des habitats naturels d'intérêt communautaire du site des "Prairies, marais et bois alluviaux de la Bassée" (Aube et Marne)". 16 pages + 6 cartes (1997)

Liste d'espèces 2a : Espèces déterminantes

Taxon	Milieu	Statut	Abond.	Effectif		Période d'obs.		Source
				min	max	début	fin	
Angiospermes								
Monocotylédones								
<i>Allium angulosum</i>	372		B					
<i>Carex distans</i>	3731		A					
<i>Carex serotina</i>	223		A					
<i>Orchis palustris</i>								
<i>Poa palustris</i>	372		A					
<i>Potamogeton coloratus</i>	224		A					
<i>Potamogeton nodosus</i>	224		A					
<i>Sparganium minimum</i>	223		A					
Crustacés								
Copépodes								
<i>Diaptomus rostripes</i>								CART J.F. & RABET N.
<i>Hemidiaptomus amblyodon</i>								CART J.F. & RABET N.
Phyllopoies								
<i>Chirocephalus spinicaudatus</i>		E						CART J.F. & RABET N.
<i>Lepidurus apus</i>								CART J.F. & RABET N.
<i>Lynceus brachyurus</i>								CART J.F. & RABET N.
Dicotylédones								
Dicotylédones A-F								
<i>Carduus acanthoides</i>	377		A					
<i>Crepis setosa</i>	82							
<i>Euphorbia palustris</i>	377		C					
<i>Euphorbia virgata subsp. thommasiana</i>			A					
<i>Fraxinus angustifolia</i>	444	LD	B					
Dicotylédones G-P								
<i>Gratiola officinalis</i>	372		A					
<i>Inula britannica</i>	372		B					
<i>Lathyrus palustris</i>	532		B					
<i>Oenanthe lachenalii</i>	3731		A					
<i>Peucedanum palustre</i>	532		B					
Dicotylédones Q-Z								
<i>Ranunculus aquatilis</i>	224		B					
<i>Ranunculus lingua</i>	531		A					
<i>Samolus valerandi</i>	223		A					
<i>Sium latifolium</i>	532							
<i>Teucrium scordium</i>	531		B					
<i>Utricularia vulgaris</i>	224		A					
<i>Verbascum blattaria</i>	82							
<i>Viola elatior</i>	372		B					
<i>Viola pumila</i>	372	D	A					
Insectes								
Odonates								
<i>Aeshna grandis</i>								
<i>Sympetrum meridionale</i>								
Ptéridophytes								
Filicinophytes (fougères)								
<i>Thelypteris palustris</i>	449		A					
Règne animal								
Amphibiens								
<i>Pelodytes punctatus</i>			B					
<i>Triturus cristatus</i>								

<i>Neomys fodiens</i>								
Oiseaux								
<i>Charadrius dubius</i>		R						
<i>Lanius excubitor</i>		R						
<i>Riparia riparia</i>								

VALLEE DE LA SEINE DE LA CHAPELLE-SAINT-LUC A ROMILLY-SUR-SEINE

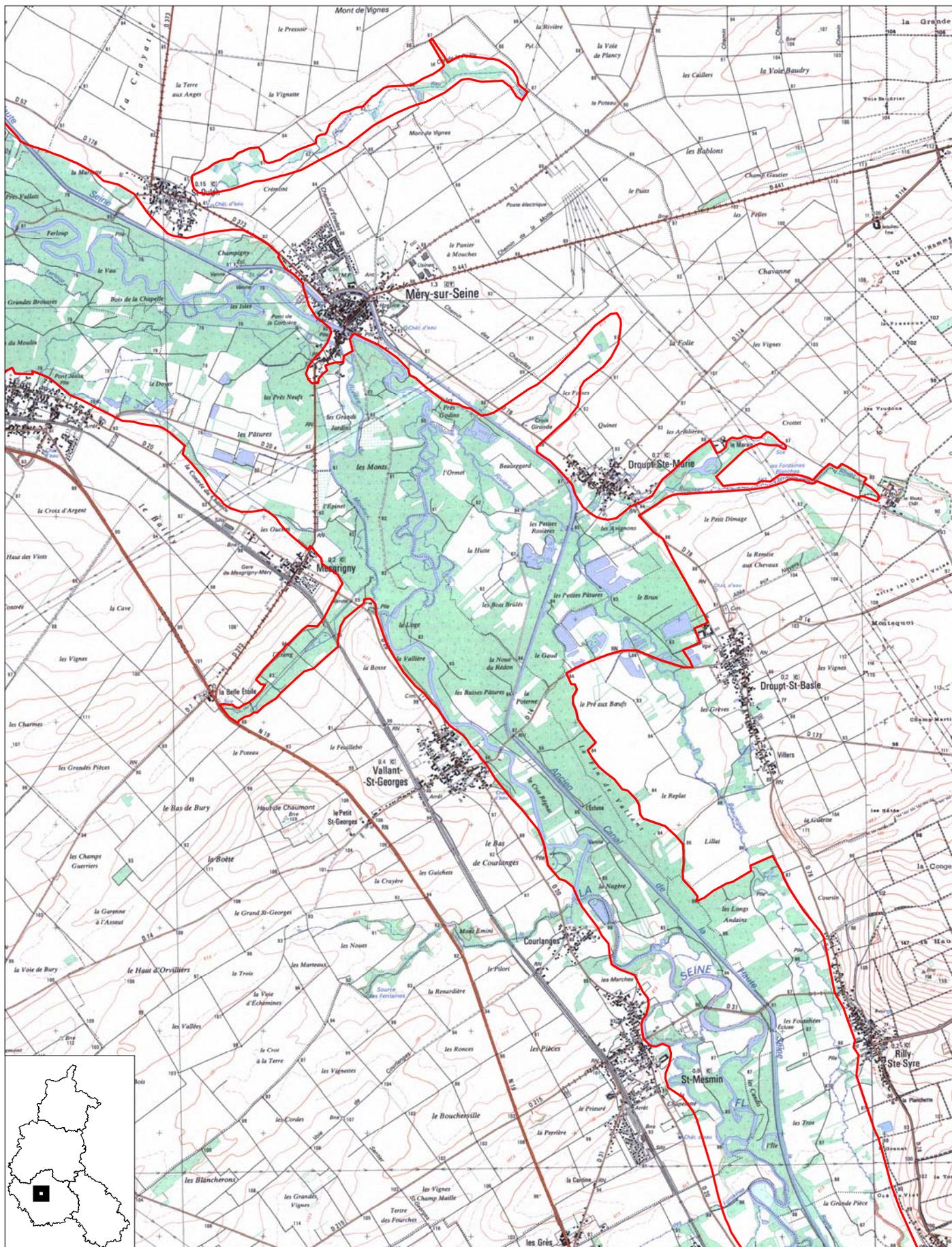


Surface (ha) : 7 219
Planche 1 sur 4

Echelle : 1 cm pour 0.5 km
N° de carte IGN : 2716 O, 2716 E

DIREN Champagne-Ardenne
Mars 2003

VALLEE DE LA SEINE DE LA CHAPELLE-SAINT-LUC A ROMILLY-SUR-SEINE

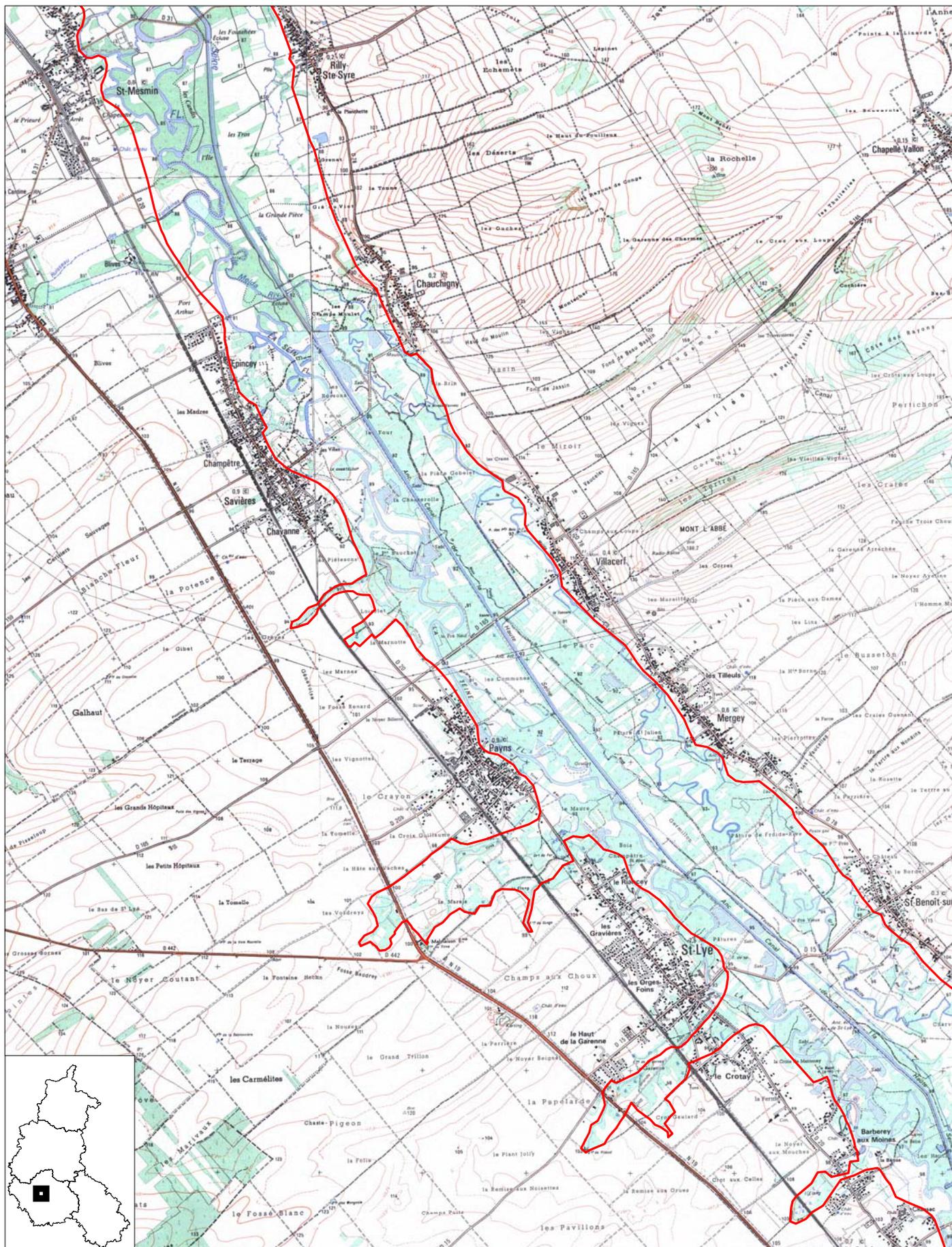


Surface (ha) : 7 219
Planche 2 sur 4

Echelle : 1 cm pour 0.5 km
N° de carte IGN : 2716 E, 2816 O, 2816 E, 2717 E, 2817 O

DIREN Champagne-Ardenne
Mars 2003

VALLEE DE LA SEINE DE LA CHAPELLE-SAINT-LUC A ROMILLY-SUR-SEINE



Surface (ha) : 7 219

Planche 3 sur 4

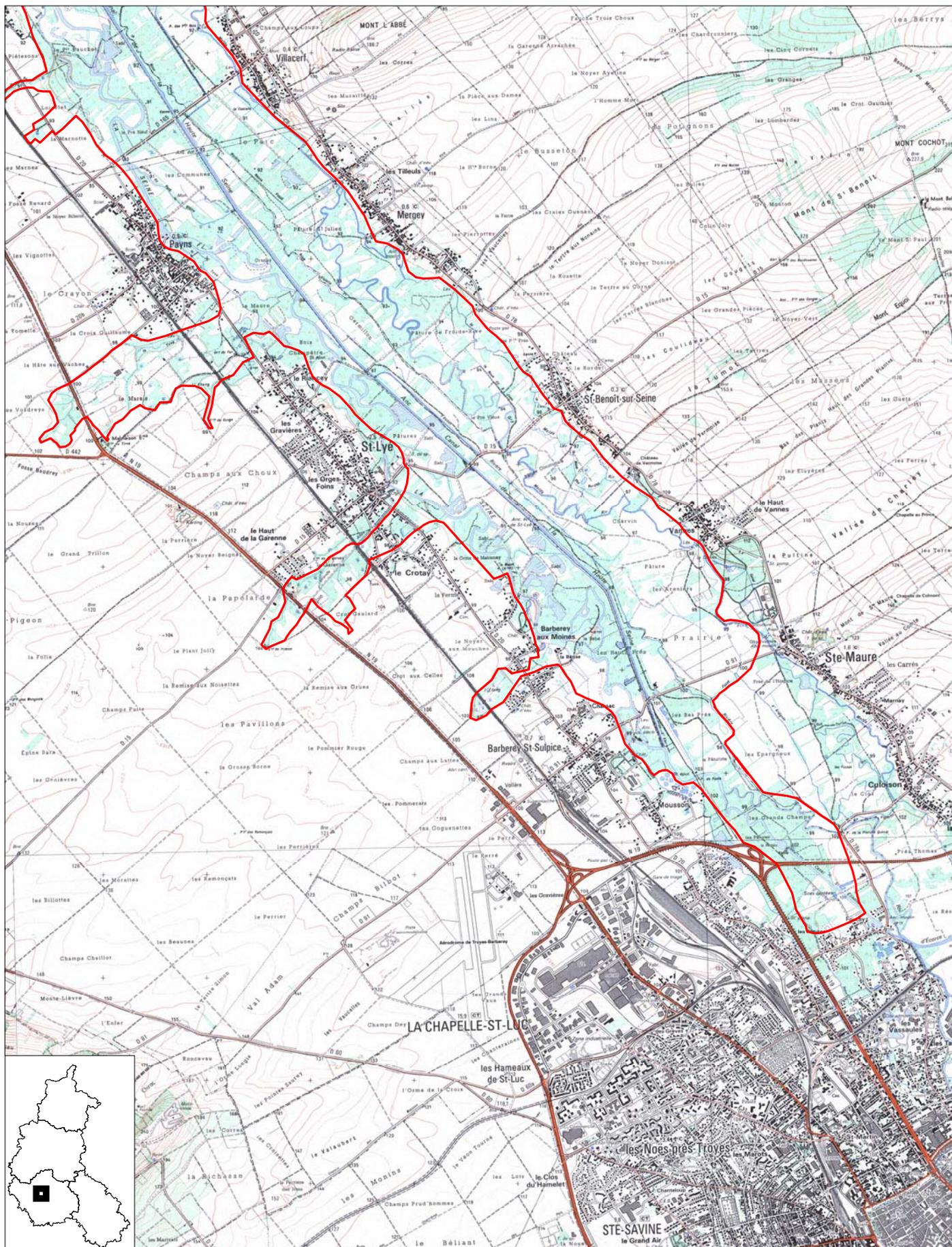
Echelle : 1 cm pour 0.5 km

N° de carte IGN : 2716 E, 2816 O, 2717 E, 2817 O

DIREN Champagne-Ardenne

Mars 2003

VALLEE DE LA SEINE DE LA CHAPELLE-SAINT-LUC A ROMILLY-SUR-SEINE



Surface (ha) : 7 219

Planche 4 sur 4

Echelle : 1 cm pour 0.5 km

N° de carte IGN : 2716 E, 2816 O, 2717 E, 2817 O

DIREN Champagne-Ardenne

Mars 2003